



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Axiome Audit et Stratégie
215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution
d'actions de Préférence 1 gratuites à émettre ou existantes**

Assemblée générale mixte du 19 décembre 2025, résolution n°24
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.
12 Avenue de la Dame
30132 CAISSARGUES



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Axiome Audit et Stratégie
215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.

12 Avenue de la Dame 30132 CAISSARGUES

Assemblée générale mixte du 19 décembre 2025, résolution n°24

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de Préférence 1 gratuites à émettre ou existantes

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 et L. 228-12 I du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution d'actions de préférence 1 gratuites au profit de membres du personnel salarié de votre société et des sociétés qui lui sont liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et/ou des mandataires sociaux de votre société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3% du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée à attribuer des actions de préférence 1 gratuite.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.



Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et à vérifier les informations fournies dans ce rapport sur les caractéristiques des actions de préférence 1 à émettre ou existantes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la présentation, faite dans le rapport du Conseil d'Administration, des caractéristiques des actions de préférence 1 à émettre ;
- les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions de préférence 1 gratuites.

Montpellier, le 28 novembre 2025

KPMG SA

Axiome Audit et Stratégie

Laurent FOUGEROLLE

Associé

Pierrick BELEN

Associé